Association Nationale des Directeurs
et Directeurs-Adjoints des Centres De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CDG 35 et 69
Le 13 juin 2019

Commission recrutement concours- vendredi 21 juin 2019

Point 1 – Constitution du groupe de travail "RGPD Concours"

Lors de la commission recrutement concours de l'ANDCDG du 22 mars dernier, plusieurs Centres de Gestion ont souhaité que la question de la mise en œuvre du RGPD en matière de concours soit traitée au niveau national. En effet, une harmonisation de nos pratiques apparaît utile afin notamment de limiter les potentiels recours des candidats. Cette question devient de plus en plus pressante.

Le CDG 35 et le CDG 69 ont accepté de copiloter le groupe de travail "RGPD Concours"

Après un appel à candidatures auprès de tous les Centres de Gestion le 20 mai dernier, le groupe technique vient d'être constitué et se réunira le 21 juin de 10h à 12h00 au CIG de la Petite Couronne.

Au total 20 Centres ont exprimé le souhait de participer à ces travaux collaboratifs.

La constitution de ce groupe technique se veut pluridisciplinaire et regroupe des juristes, des délégués à la protection des données, des responsables ou gestionnaires concours, des informaticiens ainsi que le directeur du GIP informatique des CDG (logiciel AGIHR Concours) et celui d'Escort Informatique (logiciel AT+) :

Centres de Gestion	Juriste	Délégué à la Protection des Données	Responsable concours / Gestionnaire	Informaticien
CDG d'Ille-et-Vilaine	Caroline CARISSAN		Nathalie JACQUET Responsable du service concours	
			Laurence OLLIVIER Responsable des opérations CDG 35	
			Cécile TROADEC Responsable des opérations du Service Interrégional des Concours (SIC)	
CDG du Rhône et de la Métropole de Lyon		Cyril MALICORNET	Chantal DURAY Responsable du service concours	
CIG de la Petite Couronne			Isabelle BRUCKER-GOMIS chef de service concours	
		Lucie LEFEVRE-HEISSLER		
CDG de la Manche			Guillaume HELIE Responsable du Pôle d'accès à l'emploi territorial	
CDG de l'Hérault			Magali SALVAGNO Responsable du Pôle Concours	

Centres de Gestion	Juriste	Délégué à la Protection des Données	Responsable concours / Gestionnaire	Informaticien
CDG du Calvados		Corentin PAUL (pas le 21 juin)	Sylvaine GASPERIN Directeur Général adjoint	
CDG de la Seine-Maritime			Nathalie BALAVOINE Responsable Service concours et examens	
CDG de la Vendée			Natacha DOLEUX Responsable Service concours	
CDG de l'Eure		Sophie CHAUTARD	Dominique ESPRIT Référent concours	
			Alexandrine CARRIÉ Adjointe au responsable du service concours	
CDG de la Somme		Nicolas VIEZ		
CDG du Puy-de-Dôme			Céline MOTTET Responsable Service concours	
			Séverine BELAN Gestionnaire concours	
CDG de la Haute-Garonne			Sandra FAURE Adjointe du Responsable du Pôle recrutement/concours (pas le 21 juin)	Florence VALETTE
CDG du Nord	Caroline MICHEL		Marie-Christine SAELENS Directrice des concours	
			Lucie DAVID Adjointe à la Directrice des concours	
CDG de la Sarthe			Céline JOLAIS Responsable Service concours	
CDG de la Mayenne		Jeanne CREACH (pas le 21 juin)	Vincent ELAIN Responsable du Pôle Accès à l'emploi territorial	
			Coraline DURAND Service concours (pas le 21 juin)	

Centres de Gestion	Juriste	Délégué à la Protection des Données	Responsable concours / Gestionnaire	Informaticien
CIG de la Grande Couronne	François RATIER (pas le 21 juin)	Elodie WEIL	Jacqueline BRIERRE Directrice des Concours au CIG de la Grande Couronne	
			Annabel PASCUAL Directrice adjointe du département concours	
CDG du Var			Dominique BERNARD Responsable du Pôle concours et examens	
			Jean-Baptiste RATTI Adjoint à la responsable	
CDG de Seine et Marne			Anne-Laure DESMANET Coordinatrice pôle pédagogique	
			Alain GAUTIER Service concours / Pôle pédagogique	
CDG de Gironde			Patricia DUMEYNIEU Responsable de secteur Concours et examens	
			Sandra VEZIN Chargée de l'organisation et des ressources	
CDG des Côtes d'Armor			Bertrand JOUANNET Responsable service concours	
CDG de la Meurthe et Moselle			Benjamin HUGUENIN Responsable service concours	
GIP Informatique des Centres de Gestion				Philippe HOUPLAIN Directeur du GIP
Escort Informatique **Logiciel AT+**				Patrick BUJAUD Directeur
Total	**3**	**7**	**30**	**3**

➡ **Trois grands axes de travail** visant une harmonisation des procédures au niveau national sont envisagés :

1. **Cerner la réglementation applicable en matière de RGPD**
2. **Distinguer les aspects liés à l'informatique et ceux découlant de la gestion administrative**
3. **Elaborer une "boîte à outils" à destination des CDG** : modèle de registre de traitement des données, mentions sur les dossiers de candidature, procédure et modèle de réponse à une demande d'un candidat qui souhaite avoir accès à ses données personnelles, durée de conservation des données etc....

➡ **Méthodologie de travail retenue :**

Chaque CDG volontaire sera **contributeur** de ce groupe technique. Les charges de travail (recherches documentaires, analyses, production de versions intermédiaires de chaque partie de la « boîte à outils ») seront réparties entre les participants **afin d'avancer sur plusieurs thématiques en même temps**.

➡ **Planning prévisionnel proposé :**

Date des réunions	Objectifs
21 juin 2019	→ **Rappel de la réglementation** et **recueil des documents, supports ou procédures déjà engagées** au sein des CDG dans le domaine des concours afin de servir de base aux travaux du GT → **Réfléchir sur les thématiques à aborder et leur répartition au sein du GT**, en abordant d'une part les questions de bases de données (logiciels hébergés ou non) et d'autre part, tous les traitements administratifs nominatifs (courriers, mails, téléphone, etc...)
Fin septembre/début octobre 2019	→ **1ère mise en commun des travaux des différents sous-groupes** ainsi constitués (possibilité d'échanges par mails, voire visioconférence si c'est possible)
9 décembre 2019 (matin de la commission recrutement concours ANDCDG)	→ **2nde mise en commun des travaux** des différents sous-groupes
Mars 2020	→ **mise à disposition de la "boîte à outils" consultable sur le site de l'ANDCDG** à adapter par chaque organisateur de concours et examens

ÉCHÉANCIER ET HORAIRES 2020 – CDG ULTRAMARINS

SUJETS MÉTROPOLITAINS OU SUJETS DÉDIÉS

Echéancier à jour des réponses des CDG 971 (Guadeloupe), 972 (Martinique), 974 (La Réunion)

En attente : CDG973 (Guyane), 976 (Mayotte)

Opération / date écrit	CDG organisateur	Épreuves (horaires métropolitains)	Horaires ultramarins (heures locales)	Sujets
Éducateur des activités physiques et sportives (concours) 21/01	CDG 974 (La Réunion)	3 à 5 questions (9h-12h) Note (9h-12h)	(décalage +3h) 3 à 5 questions (12h-15h) Note sur dossier (12h-15h)	Sujets métropolitains
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (concours) 21/01	CDG 974 (La Réunion)	Rapport ext (9h-12h) Rapport int & 3e (9h-12h) Questions (14h-17h)	(décalage +3h) Rapport ext (12h-15h) Rapport int & 3e (12h-15h) Questions (17h-20h)	Sujets métropolitains
Conseiller principal des activités physiques et sportives (examen d'avancement de grade) 09/04	CDG 971 (Guadeloupe)	Compte rendu d'une conférence (9h-12h) Note sur dossier (14h-17h)	(décalage -6h) **Ordre inversé** Note sur dossier (8h-11h) Compte-rendu d'une conférence (13h-16h)	**Sujet dédié pour le « Compte-rendu »**
Technicien (concours) 16/04	CDG 974 (La Réunion)	Questions sur dossier (14h30-17h30) Rapport technique sur dossier (14h30-17h30)	(décalage +3h) Questions sur dossier (17h30-20h30) Rapport technique sur dossier (17h30 - 20h30)	Sujets métropolitains
	CDG 971 (Guadeloupe) *6 spécialités* CDG 972 (Martinique) : *7 spécialités*		(décalage -6h) Questions sur dossier (8h30-12h30) Rapport technique sur dossier (8h30-12h30)	Sujets métropolitains
Technicien principal de 2ème classe (concours) 16/04	CDG 974 (La Réunion)	Étude de cas (8h30-12h30) Rapport technique avec propositions (14h30-17h30)	(décalage +3h) Étude de cas (11h30-15h30) Rapport technique avec propositions (17h30-20h30)	Sujets métropolitains

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen PI) **26/05**	CDG 972 (Martinique)	3 à 5 questions par spécialité (9h-12h) Note par spécialité (14h-17h)	(décalage -6h) **Ordre inversé** Note par spécialité (8h-11h) 3 à 5 questions par spécialité (13h-116h)	**Sujets dédiés pour l'épreuve de « 3 à 5 questions par spécialité »**
Animateur principal de 2ème classe (examen d'avancement de grade) **17/09**	CDG 971 (Guadeloupe)	Rapport avec propositions (14h-17h)	(décalage -6h) Rapport avec propositions (8h-11h)	Sujets métropolitains
Rédacteur principal de 2ème classe (examen d'avancement de grade) **24/09**	CDG 974 (La Réunion)	Rapport avec propositions (14h-17h)	décalage +3h) Rapport avec propositions (17h-20h)	Sujets métropolitains
Rédacteur principal de 1ère classe (examen d'avancement de grade) **24/09**	CDG 974 (La Réunion)	Rapport avec propositions (14h-17h)	décalage +3h Rapport avec propositions (17h-20h)	Sujets métropolitains
	CDG 972 (Martinique)		(décalage -6h) Rapport avec propositions (8h-11h)	Sujets métropolitains
Attaché territorial (concours) **19/11**	CDG 974 (La Réunion)	Composition (8h30-12h30) Note par spécialité (14h30-18h30) Rapport par spécialité (14h30-18h30)	décalage +3h)	Sujets métropolitains
	CDG 971 (Guadeloupe) 4 spécialités		(décalage -5h) **Ordre inversé** Note par spécialité (9h30-13h30) Rapport par spécialité (9h30-13h30) Composition (15h-19h00)	**Sujet dédié pour l'épreuve de Composition**
	CDG 972 (Martinique) 3 spécialités			

ÉCHÉANCIER 2020
CELLULE PÉDAGOGIQUE NATIONALE

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Directeur de police municipale (concours) JORF	Du 27/08/19 au 10/10/19 **LUN 13 et MAR 14/01/20**	**National :** CIG GC	**Pilotes** **CIG GC (référent)** Note Questionnaire **CDG69 (Rhône)** Dissertation Commentaire de texte	**1ère réunion technique** **LUN 07/10/19** 10h-16h **CIG PC (Pantin)** **2ème réunion technique** **JEU 07/11/19** 10h-16h **CIG PC (Pantin)**	**MER 03/12/19** 10h-13h **CIG GC (Versailles)**	**Mise en relecture** / **Fin de relecture** / **Livraison** /

Décret n°2006-1394 du 17 novembre 2006

Admissibilité :

Concours externe

- Dissertation portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945 (4 h ; coeff. 3)
- Rédaction, à partir d'un dossier à caractère professionnel, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées (4 h ; coeff. 4)
- Questionnaire, appelant des réponses courtes ou plus développées, portant sur le droit public : droit administratif, droit constitutionnel et libertés publiques (3 h ; coeff. 3)

Concours interne

- Commentaire de texte portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945 (4 h ; coeff. 3)
- Rédaction, à partir d'un dossier à caractère professionnel, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées (4 h ; coeff. 4)
- Questionnaire, appelant des réponses courtes ou plus développées, portant sur le droit public : droit administratif, droit constitutionnel et libertés publiques (3 h ; coeff. 3)

Admission :

Concours externe

- Interrogation portant sur le droit pénal général et la procédure pénale. L'interrogation début par un sujet initial tiré au sort par le candidat (préparation : 15 mn ; durée : 15 mn ; coeff. 3)
- Entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat, ses capacités et sa motivation à exercer les fonctions de directeur de police municipale, ainsi que ses connaissances techniques et professionnelles (20 mn ; coeff. 5)
- Épreuve orale de langue vivante. Le candidat choisit lors de son inscription l'une des langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec. L'épreuve consiste en la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie par le candidat, suivie d'une conversation dans cette langue (préparation de l'épreuve : 10 mn ; durée : 15 mn ; coeff. 1)
- Épreuves physiques : une épreuve de course à pied / une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les épreuves suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation (coeff. 1)

Concours interne

- Interrogation portant sur le droit pénal général et la procédure pénale. L'interrogation début par un sujet initial tiré au sort par le candidat (préparation : 15 mn ; durée : 15 mn ; coeff. 3)
- Entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat, ses capacités et sa motivation à exercer les fonctions de directeur de police municipale, ainsi que ses connaissances techniques et professionnelles (20 mn ; coeff. 5)
- Épreuve orale de langue vivante facultative. Le candidat choisit lors de son inscription l'une des langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec. L'épreuve consiste en la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie par le candidat, suivie d'une conversation dans cette langue (préparation de l'épreuve : 10 mn ; durée : 15 mn ; coeff. 1)
- Épreuves physiques facultatives : une épreuve de course à pied / une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les épreuves suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation.

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Éducateur des activités physiques et sportives (concours) JORF	Du 28/05/19 au 11/07/19 **MAR 21/01/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG GC (JO 02/05/19) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** **Normandie :** CDG 27 (Eure) (JO 04/04/19) **Bretagne :** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) (JO 18/04/19) **Pays de Loire :** CDG 72 (Sarthe) (JO 19/04/14) **Hauts-de-France** CDG 62 (Pas-de-Calais) (JO 28/04/19) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 68 (Haut-Rhin) (JO 18/04/19) (JO 30/05/19) (01/06/19) **PACA** / **Corse** CDG 13 (Bouches-du-Rhône) (JO 13/04/19) **Nouvelle Aquitaine** CDG 33 (Gironde) (JO 28/04/19) **Outre-mer** CDG974 (La Réunion) CDG973 (la Guyane) (JO 16/06/19) *Sujets métropolitains*	**Référent : CDG 68 (Haut-Rhin)** **Pilotes** **CDG 33 (Gironde)** 3 à 5 questions sur dossier externe **CDG 59 (Nord)** Note sur dossier interne 3e voie *Participants actifs* *CDG 68 (Haut-Rhin)* *CIG GC*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives **Admissibilité :** Externe Réponse à 3 à 5 questions à partir d'un dossier sur l'organisation des APS, les règles d'hygiène et de sécurité, les sciences biologiques et les sciences humaines (3 h ; coeff. 2) Interne, 3ème voie : Note sur dossier portant sur l'organisation des APS (3 h ; coeff. 2) **Admission :** Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course (coeff. 1) La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (préparation : 30 mn ; durée de la séance : 30 mn ; coeff. 3), suivie d'un entretien avec le jury (30 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 1) *(par option : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé / pratiques duelles / jeux et sports collectifs / activités de pleine nature / activités aquatiques)*					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (concours) JORF	Du 28/05/19 au 11/07/19 **MAR 21/01/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG GC (JO 07/04//19) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** **Normandie :** CDG 50 (Manche) (JO 16/04/19) **Bretagne :** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) (JO 19/04/19) **Hauts-de-France** CDG 59 (Nord) (JO 10/04/19) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 68 (Haut-Rhin) (JO 17/04/19) **Auvergne-Rhône-Alpes** **PACA** / **Corse** CDG 13 (Bouches-du-Rhône) (JO 13/04/19) **Occitanie** CDG 81 (Tarn) (JO 20/04/19) (JO 04/05/19) **Outre-mer** CDG974 (La Réunion) *Sujets métropolitains*	**Pilotes** **CDG 68 (Haut-Rhin) (référent)** Questions interne 3e voie **CIG PC** Rapport sur dossier interne 3e voie **CDG 59 (Nord)** Rapport sur dossier externe *Participants actifs* *CIG GC*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives **Admissibilité :** Externe - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles portant sur l'organisation des APS, les règles d'hygiène et de sécurité, les sciences biologiques et les sciences humaines (3 h ; coeff. 2) Interne, 3ème voie : - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles portant sur l'organisation des APS (3 h ; coeff. 1) - Réponse à des questions sur l'organisation des APS (3 h ; coeff. 1) **Admission :** - Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course (coeff. 1) La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (préparation : 30 mn ; durée de la séance : 30 mn ; coeff. 3), suivie d'un entretien avec le jury (30 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 1) *(par option : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé / pratiques duelles / jeux et sports collectifs / activités de pleine nature / activités aquatiques)*					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Conseiller principal des activités physiques et sportives (examen d'avancement de grade)	Du 07/01/20 au 13/02/20 **JEU 09/04/20**	**Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 14 (Calvados) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 68 (Haut-Rhin) **PACA** / **Corse** CDG 05 (Hautes-Alpes) **Occitanie** CDG 81 (Tarn) **Outre-mer** CDG 971 (Guadeloupe) ***Sujet dédié pour l'épreuve de compte-rendu*** */ sujet métropolitain pour l'épreuve de note*	**Pilotes :** **CDG 68 (Haut-Rhin) (référent)** Compte rendu **CDG 59 (Nord) (sous réserve)** Note sur dossier	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		
	Arrêté du 26 mars 1993 relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de conseiller territorial principal des activités physiques et sportives - Rédaction d'un compte rendu d'une conférence ou d'une réunion à partir de documents portant sur les APS (3 h) - Note à partir d'un dossier ou de textes législatifs et réglementaires relatifs aux sports (3 h) - Interrogation orale portant sur l'une des options suivantes (préparation : 30 mn ; durée : 30 mn) : Organisation et promotion d'un service des sports / Techniques et méthodes de l'entraînement sportif / Conception et entretien des équipements sportifs et de loisirs) - Entretien avec le jury sur des questions de culture générale en relation avec les APS (préparation : 15 mn ; durée : 15 mn)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Technicien (concours) JORF	Du 08/10/19 au 21/11/19 **JEU 16/04/20**	**Ile de France / Centre-Val de Loire** CIG PC **Bretagne / Pays de Loire / Normandie** **Normandie :** CDG 14 (Calvados) **Bretagne :** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Pays de Loire :** CDG 44 (Loire-Atlantique) **Hauts-de-France** CDG 59 (Nord) **Grand Est / Bourgogne-Franche-Comté** **Grand Est :** CDG 54 (Meurthe-et-Moselle) **Bourgogne-Franche-Comté :** CDG 25 (Doubs) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 69 (Rhône) **PACA / Corse** **PACA :** CDG 05 (Hautes-Alpes) : *Espaces verts et naturels* CDG 06 (Alpes-Maritimes) : *Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration / Services et interventions techniques* CDG 13 (Bouches-du-Rhône) : *Bâtiments, génie civil* CDG 84 (Vaucluse) : *Réseaux, voirie et infrastructures* CDG 83 (Var) : *Ingénierie, informatique et systèmes d'information* **Nouvelle Aquitaine** CDG 19 (Corrèze) : *Bâtiments, génie civil / Aménagement urbain et développement durable* CDG40 (Landes) : *Réseaux, voirie et infrastructures* CDG 33 (Gironde) : *Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration / Ingénierie, informatique et systèmes d'information* CDG16 (Charente) : *Espaces verts et naturels* CDG 64 (Pyrénées-Atlantiques) : *Services et interventions techniques* **Occitanie** CDG 30 (Gard) : *Bâtiments, génie civil* CDG 31 (Haute-Garonne) :	**Pilotes** **CIG PC, référent** Réseaux, voirie et infrastructures Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration Déplacements, transports **CDG 54 (Meurthe-et-Moselle)** Bâtiment, génie civil Services et intervention techniques Métiers du spectacle **CDG 69 (Rhône)** Aménagement urbain et développement durable Artisanat et métiers d'art **CIG GC** Espaces verts et naturels **CDG 59 (Nord)** Ingénierie, informatique et systèmes d'information	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**

		Réseaux, voirie et infrastructures / Déplacements, transports CDG 81 (Tarn) : *Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration* CDG 66 (Pyrénées-Orientales) : *Espaces verts et naturels* **Outre-mer** CDG974 (La Réunion) *Sujets métropolitains* CDG 971 (Guadeloupe) *Bâtiments, génie civil / Réseaux, voirie et infrastructures / Aménagement urbain et développement durable / Déplacements, transports / Ingénierie, informatique et systèmes d'information / Services et interventions techniques* *Sujets métropolitains* CDG 972 (Martinique) : *Bâtiments, génie civil / Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration / Aménagement urbain et développement durable / Déplacements, transports / Espaces verts et naturels / Ingénierie, informatique et systèmes d'information / Services et interventions techniques* *Sujets métropolitains*				
	Décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux **Admissibilité :** Externe : - Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier par spécialité (3 h ; coeff.1) Interne, 3ème voie : - Rapport technique sur dossier par spécialité (3 h ; coeff.1) **Admission :** - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff.1) *Spécialités : Bâtiments, génie civil / Réseaux, voirie et infrastructures / Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration / Aménagement urbain et développement durable / Déplacements, transports / Espaces verts et naturels / Ingénierie, informatique et systèmes d'information / Services et interventions techniques / Métiers du spectacle / Artisanat et métiers d'art*					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Technicien principal de 2ème classe (concours) JORF	Du 08/10/19 au 21/11/19 **JEU 16/04/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG PC **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 56 (Morbihan) **Hauts-de-France** CDG 62 (Pas-de-Calais) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 54 (Meurthe-et-Moselle) CDG 67 (Bas-Rhin) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 69 (Rhône) **PACA** / **Corse** CDG 05 (Hautes-Alpes) : *Espaces verts et naturels* CDG 06 (Alpes-Maritimes) : *Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration / Services et interventions techniques* CDG 13 (Bouches-du-Rhône) : *Bâtiments, génie civil* CDG 84 (Vaucluse) : *Réseaux, voirie et infrastructures* CDG 83 (Var) : *Ingénierie, informatique et systèmes d'information* **Nouvelle Aquitaine** CDG 17 (Charente-Maritime) : *Espaces verts et naturels / Ingénierie, informatique et systèmes d'information* CDG 24 (Dordogne) : *Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration* *CDG 40 (Landes) :* *Réseaux, voirie et infrastructures* CDG 64 (Pyrénées-Atlantiques) : *Services et interventions techniques* CDG 87 (Haute-Vienne) : *Bâtiments, génie civil* **Occitanie** CDG 30 (Gard) : *Services et interventions techniques* CDG 31 (Haute-Garonne) : *Réseaux, voirie* CDG 65 (Hautes-Pyrénées) : *Bâtiments, génie civil* *et infrastructures / Déplacements, transports* CDG 48 (Lozère) : *Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration* CDG 66 (Pyrénées-Orientales) : *Espaces verts et naturels* **Outre-mer** CDG974 (La Réunion) *Sujets métropolitains*	**Pilotes** **Idem technicien**	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**

	Décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux **Admissibilité :** Externe, interne et 3ème voie : - Rapport technique sur dossier par spécialité avec solutions opérationnelles (3 h ; coeff. 1) Interne, 3ème voie : - Étude de cas par spécialité (4 h ; coeff. 1) **Admission :** - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff.1) *Spécialités : Bâtiments, génie civil / Réseaux, voirie et infrastructures / Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration / Aménagement urbain et développement durable / Déplacements, transports / Espaces verts et naturels / Ingénierie, informatique et systèmes d'information / Services et interventions techniques / Métiers du spectacle / Artisanat et métiers d'art.*					
Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
~~**Attaché principal de conservation du patrimoine (examen AG)**~~	Du 14/01/20 au 27/02/20 **JEU 14/05/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG PC **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 21 (Côte-d'Or) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 73 (Savoie) **PACA** / **Corse** CDG 04 (Alpes-de-Haute-Provence)	/	/	/	/
	Projet de décret fixant les modalités de l'examen professionnel : épreuve d'admissibilité consistant en un examen du dossier de RAEP du candidat (absence d'épreuve écrite)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Bibliothécaire (concours)	Du 07/01/20 Au 20/02/20 **MAR 19/05/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CDG 77 (Seine-et-Marne) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 21 (Côte d'Or) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 69 (Rhône) **Nouvelle Aquitaine** CDG 17 (Charente-Maritime)	**Pilotes** **CDG 69 (Rhône) (référent)** Compositions Études de cas **CIG GC** Notes de synthèse *Participants actifs :* *CDG 21 (Côte-d'Or)* *CDG 35 (Ille-et-Vilaine)* *CDG 77 (Seine et Marne)*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**

Décret n°92-900 du 2 septembre 1992 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux
Arrêté du 25 janvier 2002 fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux

Admissibilité :

Externe : - Composition (3 h ; coeff. 2) :
Spécialité Bibliothèques : organisation des bibliothèques, bibliothéconomie, économie du livre, sociologie des pratiques culturelles
Spécialité Documentation : techniques documentaires et d'archivistique
- Note de synthèse sur dossier au choix du candidat à l'inscription (4 h ; 2) : - Lettres et sciences humaines
- Sciences exactes et naturelles, techniques
- Sciences juridiques, politiques et économiques

Interne : - Note de synthèse sur dossier au choix du candidat (3 h ; coef. 2) :
Lettres et sciences humaines
Sciences exactes et naturelles, techniques
Sciences juridiques, politiques et économiques
- Étude ce cas (4 h ; coeff. 3) :
Spécialité Bibliothèques : aspects de la gestion d'une bibliothèque
Spécialité Documentation : aspects de la gestion d'un centre de documentation ou d'un réseau documentaire

Admission :

Externe : - Conversation débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort (préparation : 30 mn ; durée : 30 mn, dont environ 10 mn de commentaire et 20 mn d'entretien ; coeff. 3) :
Spécialité Bibliothèques : grands thèmes de l'actualité, relations des bibliothèques avec leur environnement, principes généraux de l'organisation administrative de l'État et des CT, de la FPT
Spécialité Documentation : grands thèmes de l'actualité, relations des centres de doc avec leur environnement, principes généraux de l'organisation administrative de l'État et des CT, de la FPT
Interne : Idem
Épreuve facultative soit de langue (épreuve écrite de traduction : 2 h ; coeff.1), soit de traitement automatisé de l'information (préparation : 20 mn ; durée : 20 mn)

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen PI)	Du 21/01/20 Au 05/03/20 **MAR 26/05/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG GC **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 55 (Meuse) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 73 (Savoie) **Occitanie** CDG 31 (Haute-Garonne) **Outre-mer** CDG 972 (Martinique) ***Sujets dédiés pour l'épreuve de 3 à 5 questions dans la spécialité*** */ sujets métropolitains pour l'épreuve de note dans la spécialité*	**Pilotes** **CIG GC (référent)** Bibliothèque / Archives **CIG PC** Musée / Documentation *Participants actifs :* *CDG 69 (Rhône)*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2011-1879 du 14 décembre 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques **Admissibilité :** - Note sur dossier portant sur la spécialité (3 h ; coeff. 2) - Questionnaire de 3 à 5 questions dans la spécialité (3 h ; coeff.1) **Admission :** - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 2) *Spécialités : Musée / Bibliothèque / Archives / Documentation*					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (examen d'avancement de grade)	Du 21/01/20 au 05/03/20 **MAR 26/05/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG GC **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 55 (Meuse) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 73 (Savoie) **Nouvelle Aquitaine** CDG 87 (Haute-Vienne) **Occitanie** CDG 31 (Haute-Garonne)	**Pilotes** **Idem ACPB2 pal 2e PI** *Participants actifs* Idem ACPB2 pal 2e PI	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2011-1880 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques **Épreuve écrite :** - Note sur dossier portant sur la spécialité (3 h ; coeff. 1) **Épreuve orale :** - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 1) *Spécialités : Musée / Bibliothèque / Archives / Documentation*					
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe (examen d'avancement de grade)	Du 21/01/20 au 05/03/20 **MAR 26/05/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG PC **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 55 (Meuse) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 73 (Savoie) **Nouvelle Aquitaine** CDG 86 (Vienne) **Occitanie** CDG 11 (Aude)	**Pilotes** **Idem ACPB2 pal 2e PI & AG** *Participants actifs* Idem ACPB2 pal 2e PI & AG	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2011-1881 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques **Épreuve écrite :** - Note sur dossier portant sur la spécialité (3 h ; coeff. 1) **Épreuve orale :** - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 2) *Spécialités : Musée / Bibliothèque / Archives / Documentation*					

<table>
<tr><th>Opération</th><th>Date inscriptions
et date écrits</th><th>Organisateurs</th><th>Pilotes
et participants actifs</th><th>Réunions techniques</th><th>Conférence de choix des sujets</th><th>Date livraison sujets</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Chef de service de police municipale (concours)</td><td>Du 22/10 au 05/12/19

JEU 11/06/20</td><td>Ile de France / Centre-Val de Loire
CIG GC

PACA / Corse
CDG 83 (Var)</td><td>Pilote
CIG GC

Participants actifs
CDG35 (Ille-et-Vilaine)
CDG 77 (Seine-et-Marne)</td><td>1ère réunion technique

2ème réunion technique</td><td></td><td>Mise en relecture

Fin de relecture

Livraison</td></tr>
<tr><td colspan="6">Décret n°2011-445 du 21 avril 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des chefs de service de police municipale
Concours externe, interne et 3ème voie
Admissibilité :
- Note sur dossier avec propositions portant sur situation en relation avec les missions (3 h ; coeff.3)
- Réponses à des questions de droit public (notamment fonctionnement des collectivités territoriales et pouvoirs de police du maire) et de droit pénal (3 h ; coeff.3)
Admission :
- Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff.2)
- Épreuve orale facultative de langue vivante (traduction d'un texte et conversation) (préparation : 10 mn ; durée : 15 mn ; coeff.1)
- Épreuves physiques : une épreuve de course à pied / une autre épreuve choisie à l'inscription : saut en hauteur / saut en longueur / lancer de poids / natation ; coeff.1)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Chef de service de police municipale (examen PI)</td><td>Du 22/10 au 05/12/19

JEU 11/06/20</td><td>Ile de France / Centre-Val de Loire
CDG 77 (Seine-et-Marne)

PACA / Corse
CDG 06 (Alpes-Maritimes)</td><td>Pilote
CDG 77 (Seine-et-Marne)

Participants actifs
CIG GC</td><td>1ère réunion technique

2ème réunion technique</td><td></td><td>Mise en relecture

Fin de relecture

Livraison</td></tr>
<tr><td colspan="6">Décret n°2011-448 du 21 avril 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n°2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
Admissibilité :
- Questionnaire à réponses courtes sur l'organisation de la sécurité et les pouvoirs de police du maire (2 h ; coeff.2)
- Résolution cas pratique sur dossier portant sur les missions (2 h ; coeff.1)
Admission :
- Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff.2)
- Épreuve orale facultative de langue vivante (traduction d'un texte et conversation) (préparation : 10 mn ; durée : 15 mn ; coeff.1)
- Épreuves physiques : une épreuve de course à pied / une autre épreuve choisie à l'inscription : saut en hauteur / saut en longueur / lancer de poids / natation)
Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff.1)</td></tr>
</table>

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Ingénieur (examen PI al. 1)	Du 07/01/20 au 20/02/20 **JEU 18/06/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG GC **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 44 (Loire-Atlantique) **Hauts-de-France** CDG 59 (Nord) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 67 (Bas-Rhin) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 69 (Rhône) **Occitanie** CDG 31 (Haute-Garonne)	**Pilotes** **CIG Petite Couronne (référent)** Note sur dossier Projet ou étude : (Infrastructures et réseaux :) Voirie, réseaux divers (VRD) Déplacements et transports (Prévention et gestion des risques :) Sécurité et prévention des risques Hygiène, laboratoires et qualité de l'eau Déchets, assainissement Sécurité du travail **CDG 54 (Meurthe-et-Moselle)** Projet ou étude : (Ingénierie gestion technique et architecture :) Construction et bâtiment Centres techniques Logistique et maintenance (Urbanisme, aménagement et paysages :) Urbanisme Paysages, espaces verts (Informatique et systèmes d'information :) Systèmes d'information et de communication Réseaux et télécommunications Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie *Participants actifs* *CDG 59 (Nord)* *CDG 69 (Rhône)*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Examen du 1° de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : **Admissibilité :** - Note sur dossier (4 h ; coeff. 3) - Projet ou étude par option (4 h ; coeff. 5) **Admission :** - Entretien (40 mn, dont 10 mn au plus d'exposé) Examen du 2° de l'article 8 du décret du 9 février 1990 - Entretien (40 mn, dont 10 mn au plus d'exposé ; coeff. 5) *Options : Construction et bâtiment / Centres techniques / Logistique et maintenance / Voirie, réseaux divers (VRD) / Déplacements et transports / Sécurité et prévention des risques / Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau / Déchets, assainissement / Sécurité du travail / Urbanisme / Paysages, espaces verts / Systèmes d'information et de communication / Réseaux et télécommunications / Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie.*					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Animateur principal de 2ème classe (examen PI)	Du 14/04/20 au 28/05/20 **JEU 17/09/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG PC CDG 45 (Loiret) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Hauts-de-France** CDG 60 (Oise) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 21 (Côte d'Or) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 38 (Isère) **PACA** / **Corse** CDG 13 (Bouches-du-Rhône) **Occitanie** CDG 66 (Pyrénées-Orientales)	**Référent : CDG13 (Bouches-du-Rhône)** **Pilote** **CDG 35 (Ille-et-Vilaine)** *Participants actifs* *CDG 13 (Bouches-du-Rhône)* *CDG 21 (Côte-d'Or)* *CDG 38 (Isère)* *CDG 45 (Loiret)* *CIG Petite Couronne*	**1ère réunion technique** **VEN 27/03/20** 11 h-16h **CDG 13** **2ème réunion technique** **VEN 15/05/20** 11 h-16h **CDG 13**	**VEN 12/06/20** 11 h-15 h **CDG 13**	**Mise en relecture** **VEN 19/06/20** **Fin de relecture** **VEN 26/06/20** **Livraison** **LUN 06/07/20** **(**plateforme CDG 13)
	Décret n°2011-561 du 20 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux **Admissibilité :** - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle (3 h ; coeff. 1) **Admission :** - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 2)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Animateur principal de 2ème classe (examen d'avancement de grade)	Du 14/04/20 au 28/05/20 **JEU 17/09/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG PC CDG 45 (Loiret) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Hauts-de-France** CDG 60 (Oise) CDG 62 (Pas-de-Calais) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 21 (Côte d'Or) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 38 (Isère) **PACA** / **Corse** CDG 13 (Bouches-du-Rhône) **Nouvelle Aquitaine** CDG 79 (Deux-Sèvres) **Occitanie** CDG 66 (Pyrénées-Orientales) **Outre-mer** CDG 971 (Guadeloupe) *Sujet métropolitain*	**Pilote** **Idem Animateur pal 2e PI** *Participants actifs* *Idem Animateur pal 2e PI*	**1ère réunion technique** Idem Animateur pal 2e PI **2ème réunion technique** Idem Animateur pal 2e PI	Idem	**Mise en relecture** Idem **Fin de relecture** Idem **Livraison** Idem
	Décret n°2011-560 du 20 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel prévu au II de l'article 16 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux Épreuve écrite : - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle (3 h ; coeff. 1) Épreuve orale : - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 1)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Animateur principal de 1ère classe (examen d'avancement de grade)	Du 14/04/20 au 28/05/20 **JEU 17/09/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CDG 77 (Seine-et-Marne) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 85 (Vendée) **Hauts-de-France** CDG 02 (Aisne) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 21 (Côte d'Or) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 38 (Isère) **Occitanie** CDG 11 (Aude) CD 33 (Gironde)	**Pilote** **CDG 13 (Bouches-du-Rhône)** *Participants actifs* *CDG 21 (Côte-d'Or)* *CDG 35 (Ille-et-Vilaine)* *CDG 38 (Isère)* *CDG 45 (Loiret)* *CIG Petite Couronne*	**1ère réunion technique** Idem Animateur pal 2e **2ème réunion technique** Idem Animateur pal 2e	Idem	**Mise en relecture** Idem **Fin de relecture** Idem **Livraison** Idem
	Décret n°2011-562 du 20 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux Admissibilité : - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle (3 h ; coeff. 1) Admission : - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 2)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Rédacteur principal de 2ème classe (examen PI)	Du 10/03/20 au 23/04/20 **JEU 24/09/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** **Ile de France** CIG PC **Centre-Val de Loire** CDG 36 (Indre) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** **Bretagne :** CDG 29 (Finistère) **Normandie :** CDG 50 Manche) CDG 76 (Seine-Maritime) **Pays de Loire :** CDG 72 (Sarthe) **Hauts-de-France** CDG 80 (Somme) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** **Grand Est :** CG 57 (Moselle) **Bourgogne-Franche-Comté :** CDG 89 (Yonne) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 38 (Isère) **PACA** / **Corse** CDG 05 (Hautes-Alpes**)** **Nouvelle Aquitaine** CDG 40 (Landes) **Occitanie** CDG 30 (Gard) CDG 81 (Tarn)	**Pilote** **CIG PC** *Participants actifs* *CDG 38 (Isère)* *CDG 59 (Nord)* *CDG 69 (Rhône)* *CDG 89 (Yonne)* *CIG Grande Couronne*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux **Admissibilité :** - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles sur missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (3 h ; coeff. 1) **Admission :** - Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 2)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Rédacteur principal de 2ème classe (examen d'avancement de grade)	Du 10/03/20 au 23/04/20 **JEU 24/09/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** **Ile de France** CIG PC **Centre-Val de Loire** CDG 18 (Cher) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** **Bretagne :** CDG 29 (Finistère) **Normandie :** CDG 61 (Orne) CDG 76 (Seine-Maritime) **Pays de Loire :** CDG 72 (Sarthe) **Hauts-de-France** CDG 80 (Somme) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** **Grand Est :** CG 57 (Moselle) **Bourgogne-Franche-Comté :** CDG 89 (Yonne) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 38 (Isère) **PACA** / **Corse** CDG 05 (Hautes-Alpes**)** **Nouvelle Aquitaine** CDG 19 (Corrèze) **Occitanie** CDG 11 (Aude) CDG 46 (Lot) **Outre-mer** CDG 974 (La Réunion) *Sujets métropolitains*	**Pilote** **Idem Rédacteur pal 2e PI** *Participants actifs* *Idem Rédacteur pal 2e PI*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2012-940 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux **Épreuve écrite :** - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles sur missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (3 h ; coeff. 1) **Épreuve orale :** Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 1)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Rédacteur principal de 1ère classe (examen d'avancement de grade)	Du 10/03/20 au 23/04/20 **JEU 24/09/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CDG 77 (Seine-et-Marne) CDG 28 (Eure-et-Loir) **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** **Normandie :** CDG 14 (Calvados) CDG 76 (Seine-Maritime) **Bretagne :** CDG 22 (Côtes-d'Armor) **Pays de Loire :** CDG 49 (Maine-et-Loire) **Hauts-de-France** CDG 59 (Nord) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** **Grand Est :** CDG 54 (Meurthe-et-Moselle) **Bourgogne-Franche-Comté :** CDG 89 (Yonne) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 38 (Isère) **PACA** / **Corse** CDG 06 (Alpes-Maritimes) **Nouvelle Aquitaine** CDG 24 (Dordogne) **Occitanie** CDG 48 (Lozère) CDG 82 (Tarn-et-Garonne **Outre-mer** CDG 972 (Martinique) *Sujets métropolitains* CDG 974 (La Réunion) *Sujets métropolitains*	**Référent : CIG PC** **Pilote** **CDG 69 (Rhône)** *Participants actifs* *CDG 38 (Isère)* *CDG 59 (Nord)* *CDG 69 (Rhône)* *CDG 89 (Yonne)* *CIG Grande Couronne* *CIG Petite Couronne*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2012-941 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-III du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux **Épreuve écrite :** - Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles sur missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (3 h ; coeff. 1) **Épreuve orale :** Entretien (20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coeff. 1)					

Opération	Date inscriptions et **date écrits**	**Organisateurs**	**Pilotes** et *participants actifs*	Réunions techniques	Conférence de choix des sujets	Date livraison sujets
Attaché territorial (concours) JORF	Du 24/03/20 au 07/05/20 **JEU 19/11/20**	**Ile de France** / **Centre-Val de Loire** CIG GC **Bretagne** / **Pays de Loire** / **Normandie** CDG 35 (Ille-et-Vilaine) **Hauts-de-France** CDG 59 (Nord) **Grand Est** / **Bourgogne-Franche-Comté** CDG 54 (Meurthe-et-Moselle) **Auvergne-Rhône-Alpes** CDG 69 (Rhône) **PACA** / **Corse** **PACA :** CDG 13 (Bouches-du-Rhône) **Corse :** CDG 2A (Corse du Sud) *Administration générale* **Nouvelle Aquitaine** CDG33 (Gironde) **Occitanie** CDG 34 (Hérault) **Outre-mer** CDG 971 (Guadeloupe) *Administration générale / Gestion du secteur sanitaire et social (externe) / Animation / Analyste* CDG 972 (Martinique) *Administration générale / Gestion du secteur sanitaire et social / Urbanisme et développement des territoires* ***Sujets dédiés pour l'épreuve de composition** / sujets métropolitains pour les épreuves de note et rapport* CDG 974 (La Réunion) *Sujets métropolitains*	**Pilotes** **CDG 69 (référent)** Composition Notes et rapports : Administration générale Animation **CIG Petite Couronne** Notes et rapports : Gestion du secteur sanitaire et social Urbanisme et développement des territoires **CDG 54 (Meurthe-et-Moselle)** Notes et rapports : Analyste *Participants actifs* *CIG Grande Couronne* *CDG 35 (Ille-et-Vilaine)* *CDG 59 (Nord)*	**1ère réunion technique** **2ème réunion technique**		**Mise en relecture** **Fin de relecture** **Livraison**
	Décret n°2009-756 du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux **Admissibilité :** Externe : - Composition sur un sujet d'ordre général relatif aux collectivités territoriales (4 h ; coeff. 3) - Note sur dossier par spécialité (4 h ; coeff 4) Interne, 3ème voie - Rapport sur dossier par spécialité avec solutions opérationnelles (4 h) **Admission** : Externe : - Entretien (20 mn ; coeff. 4) - Épreuve orale de langue vivante (traduction et conversation) (préparation : 15 mn ; durée : 15 mn ; coeff. 1) **Interne, 3ème voie** : - Entretien (25 mn, dont 10 mn au plus de présentation ; coeff. 5) - Épreuve orale facultative de langue vivante (traduction et conversation) (préparation : 15 mn ; durée : 15 mn ; coeff. 1) *Spécialités : Administration générale / Gestion du secteur sanitaire et social / Analyste / Animation / Urbanisme et développement des territoires*					

HORAIRES D'ORGANISATION
2020
DES ÉPREUVES ÉCRITES OBLIGATOIRES
des concours et examens à dates et sujets nationaux

L'organisation à date nationale, par plusieurs Centres de gestion, de concours et examens sur la base de sujets nationaux d'épreuves écrites obligatoires impose l'organisation de ces épreuves écrites sur la base d'horaires identiques.
Ceux-ci seront rappelés dans les conventions de cession de sujets élaborés par les centres de gestion pilotes de la conception des sujets, de même que la règle selon laquelle **aucune sortie des candidats n'est autorisée pendant une heure et demie à compter du démarrage de l'épreuve** (colonne ''Horaires'' ci-dessous), qui laisse aux organisateurs la possibilité de retarder d'une heure et demie au plus le démarrage des épreuves, en cas d'événements affectant notamment la circulation ou les transports collectifs, sans porter atteinte à la confidentialité des sujets.
S'agissant des candidats bénéficiant d'un tiers-temps supplémentaire, le démarrage anticipé de certaines épreuves peut avoir pour effet que leur sortie ne soit pas autorisée pendant une durée excédant une heure et demie, le délai d'une heure et demie sans sortie étant impérativement établi sur la base de l'horaire des candidats sans tiers-temps.

Les horaires d'organisation sont arrêtés comme suit, par ordre chronologique d'organisation des épreuves :

JANVIER

Directeur de police municipale (concours)

(pour information, organisateur unique)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Lundi 13 janvier 2020	**Matin** *Externe* Dissertation de culture générale (4 h) *Interne* Commentaire de texte (4 h) **Après-midi** *Externe et interne* Note sur dossier avec solutions appropriées (4 h)	 **8h30-12h30** **8h30-12h30** **14h30-18h30**	 8h-13h20 (5h20) 8h-13h20 (5h20) 14h30-19h50 (5h20)
Mardi 14 janvier 2020	*Externe et interne* Questionnaire de droit public (3 h)	 **9h-12h**	 9h-13h (4 h)

Éducateur des activités physiques et sportives (concours)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Mardi 21 janvier 2020	*Externe* Réponse à 3 à 5 questions à partir d'un dossier sur l'organisation des APS, les règles d'hygiène et de sécurité, les sciences biologiques et les sciences humaines (3 h) *Interne et 3ème voie* Note sur dossier portant sur l'organisation des APS (3 h)	**9h-12h** **9h-12h**	8h-12h (4 h) 8h-12h (4 h)

Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe (concours)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Mardi 21 janvier 2020	**Matin** *Externe* Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles portant sur l'organisation des APS, les règles d'hygiène et de sécurité, les sciences biologiques et les sciences humaines (3 h) *Interne et 3ème voie* Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles portant sur l'organisation des APS (3 h) **Après-midi** *Interne et 3ème voie* Réponse à questions portant sur l'organisation des APS (3 h)	**9h-12h** **9h-12h** **14h-17h**	8h-12h (4 h) 8h-12h (4h) 13h30-17h30 (4 h)

AVRIL

Conseiller principal des activités physiques et sportives (examen avancement de grade)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 9 avril 2020	**Matin** Compte rendu à partir de documents sur activités physiques et sportives (3h) **Après-midi** Note sur dossier relatif aux sports (3h)	9h-12h 14h-17h	8h-12h (4h) 13h30-17h30 (4h)

Technicien (concours)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 16 avril 2020	*Externe* Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier par spécialité (3 h) *Interne et 3ème voie* Rapport technique sur dossier par spécialité (3 h)	**14h30-17h30** **14h30-17h30**	14h30-18h30 (4h) 14h30-18h30 (4h)

Technicien principal de 2e classe (concours)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 16 avril 2020	**Matin** *Interne et 3ème voie* Étude de cas par spécialité (4 h) **Après-midi** *Externe, interne et 3ème voie* Rapport technique sur dossier par spécialité avec solutions opérationnelles (3 h)	**8h30-12h30** **14h30-17h30**	8h-13h20 (5h20) 14h30-18h30 (4h)

MAI

Bibliothécaire (concours)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Mardi 19 mai 2020	**Matin** *Externe* Note de synthèse sur dossier par domaine (4h) *Interne* Étude de cas par spécialité (4h) (Bibliothèque ; Documentation) **Après-midi** *Externe* Composition par spécialité (3h) (Bibliothèque ; Documentation) *Interne* Note de synthèse sur dossier par domaine (3h)	**8h30-12h30** **14h30-17h30**	8h-13h20 (5h20) 14h30-18h30 (4h)

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen de promotion interne)

Date	Épreuve	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Mardi 26 mai 2020	**Matin** Questionnaire de 3 à 5 questions dans la spécialité (3h) **Après-midi** Note sur dossier portant sur la spécialité (3 h) (Musée ; Bibliothèque ; Archives ; Documentation)	**9h-12h** **14h-17h**	8h -12h (4h) 14h-18h (4h)

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)

Date	Épreuve	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Mardi 26 mai 2020	**Après-midi** Note sur dossier portant sur la spécialité (3 h) (Musée ; Bibliothèque ; Archives ; Documentation)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4h)

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)

Date	Épreuve	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Mardi 26 mai 2020	**Après-midi** Note sur dossier portant sur la spécialité (3 h) (Musée ; Bibliothèque ; Archives ; Documentation)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4h)

JUIN

Chef de service de police municipale (concours)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 11 juin 2020	**Matin** Réponses à des questions de droit public et de droit pénal (3 h) **Après-midi** Note sur dossier avec propositions portant sur une situation en relation avec les missions (3 h)	9h-12h 14h-17h	8h30-12h30 (4 h) 14h-18h (4 h)

Chef de service de police municipale (examen de promotion interne)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 11 juin 2020	**Matin** Questionnaire à réponses courtes sur l'organisation de la sécurité et des pouvoirs de police du maire (2h) **Après-midi** Cas pratique à partir d'un dossier portant sur les missions (2 h)	10h-12h 14h-16h	9h-11h40 (2h40) 14h-16h40 (2h40)

Ingénieur (examen de promotion interne al.1)

ouvert aux techniciens ayant 8 ans de services

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 18 juin 2020	**Matin** Note sur dossier (4 h) **Après-midi** Projet ou étude par option (4 h)	**8h30-12h30** **14h30-18h30**	8 h-13h20 (5h20) 14h30-19h50 (5h20)

SEPTEMBRE

Animateur principal de 2e classe (examen de promotion interne)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 17 septembre 2020	Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle (3 h)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4 h)

Animateur principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 17 septembre 2020	Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle (3 h)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4 h)

Animateur principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 17 septembre 2020	Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle (3 h)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4 h)

Rédacteur principal de 2e classe (examen de promotion interne)

Date	Épreuve	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 24 septembre 2020	Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles (3 h)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4 h)

Rédacteur principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)

Date	Épreuve	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 24 septembre 2020	Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles (3 h)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4 h)

Rédacteur principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)

Date	Épreuve	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 24 septembre 2020	Rapport sur dossier avec propositions opérationnelles (3 h)	**14h-17h**	13h30-17h30 (4 h)

NOVEMBRE

Attaché territorial (concours)

Date	Épreuves	Horaires	Horaires candidats avec tiers-temps
Jeudi 19 novembre 2020	**Matin** *Externe* Composition sur un sujet d'ordre général relatif aux collectivités territoriales (4 h) **Après-midi** *Externe* Note sur dossier par spécialité (4 h) *Interne et 3ème voie* Rapport sur dossier par spécialité avec solutions opérationnelles (4 h)	**8h30-12h30** **14h30-18 h30** **14h30-18 h30**	8h-13h20 (5h20) 14h30-19h50 (5h20) 14h00-19h20 (5h20)

Concordance des temps

Heure d'hiver (jusqu'au samedi 28/03/20 et à partir du dimanche 25/10/20)

Métropole	**Guadeloupe Martinique** (-5 heures)	**Guyane** (-4 heures)	**Mayotte** (+2 heures)	**Réunion** (+3 heures)
9 h	4 h	5 h	11 h	12 h
14 h	9 h	10 h	16 h	17 h

Heure d'été (du dimanche 29/03/19 au samedi 24/10/20)

Métropole	**Guadeloupe Martinique** (-6 heures)	**Guyane** (-5 heures)	**Mayotte** (+1 heure)	**Réunion** (+2 heures)
9 h	3 h	4 h	10 h	11 h
14 h	8 h	9 h	15 h	16 h

CELLULE PÉDAGOGIQUE NATIONALE

Réunion annuelle du **jeudi 6 juin 2019**
au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

COMPTE RENDU

Présents

CDG	Représentant	Qualité
CDG 21 (Côte-d'Or)	Agnès Courtois	Responsable concours et emploi
CDG 33 (Gironde)	Patricia Dumeynieu	Responsable du pôle concours-examens
	Jean-Claude Nunez	Chargé des opérations
CDG 34 (Hérault)	Magali Salvagno	Responsable du pôle concours
CDG 35 (Ille-et-Vilaine)	Nathalie Jacquet	Responsable du service concours
CDG 38 (Isère)	Hélène Brocero	Responsable du pôle concours
CDG 45 (Loiret)	Sophie Sicca	Responsable service emploi-concours
CDG 54 (Meurthe-et-Moselle)	Annabelle Egloff	Coordinatrice pédagogique
	Benjamin Huguenin	Responsable unité concours et examens
CDG 59 (Nord)	Eric Srebnogora	Cadre pédagogique
CDG 68 (Haut-Rhin)	Christophe Hartmann	Responsable du service concours et examens
CDG 69 (Rhône)	Cyril Bayet	Coordinateur de la cellule pédagogique nationale Responsable de l'unité pédagogique
	Chantal Duray	Responsable du service concours
	Manon Dionet	Cadre pédagogique
CDG 77 (Seine-et-Marne)	Anne-Laure Desmanet	Adjointe responsable du service
CDG 89 (Yonne)	Colette Seguin	Responsable du service concours
CIG grande couronne (78-91-95)	Béatrice de Beauregard	Responsable du service pédagogique
	Jacqueline Brierre	Directrice du département concours
CIG petite couronne (92-93-94)	Martine Barberoux	Directrice des concours
	Muriel Casalaspro	Chef du service pédagogique

Excusés

CDG 13 (Bouches-du-Rhône)	Julien Royer	Responsable service concours
	Alexandra Pujals	Référente concours

- I. Bilan des sujets nationaux de l'année écoulée ;
- II. Fonctionnement de la cellule pédagogique nationale et propositions d'amélioration ;
- III. Répartition des opérations 2020 ;
- IV. Proposition d'horaires nationaux 2020 ;
- V. Cadrages d'épreuves : actualisation et propositions d'amélioration.

I- BILAN DES SUJETS NATIONAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Les CDG pilotes synthétisent les observations transmises par les jurys et correcteurs sur la qualité des sujets et des indications de correction. Ce bilan est établi sur la base des formulaires d'évaluation que les CDG clients sont appelés à renseigner après la phase d'admissibilité.

Rappel des opérations

Opérations	Pilote(s)	Date épreuve(s) écrite(s)
2018		
Conseiller des activités physiques et sportives (concours)	CIG GC - CIG PC – CDG 68	23/01/18
Éducateur des activités physiques et sportives (concours)	CDG 33 – CDG 59	23/01/18
Éducateur des activités physiques et sportives (examen de promotion interne)	CDG 59	23/01/18
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe (concours)	CDG 68 – CDG 28 – CDG 69	23/01/18
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe (examen de promotion interne)	CDG 28	23/01/18
Technicien (concours) / Technicien principal de 2e classe (concours)	CIG PC – CDG 13 – CDG 54 – CDG 59 – CDG 69 - CIG CG	12/04/18
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégorie (concours)	CDG 54	16/05/18
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie (examen de promotion interne)	CDG 54	16/05/18
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)	CIG GC – CIG PC	24/05/18
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)	CIG GC – CIG PC	24/05/18
Ingénieur (examen de promotion interne al. 1)	CIG PC – CDG 54	14/06/18
Animateur principal de 2e classe (examen de promotion interne)	CDG 13	20/09/18
Animateur principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)		
Animateur principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)	CIG PC	20/09/18
Rédacteur principal de 2e classe (examen de promotion interne)	CDG 69	27/09/18
Rédacteur principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)		
Rédacteur principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)	CDG 69	27/09/18
Attaché territorial (concours)	CDG 69 – CIG PC	22/11/18
Directeur de police municipale (examen de promotion interne)	CIG GC	06/12/18
2019		
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)	CIG PC	17/01/19
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)	CDG 68	17/01/19
Attaché principal (examen d'avancement de grade)	CIG GC	04/04/19
Technicien principal de 2e classe (examen de promotion interne)	CIG PC – CIG GC – CDG 13 – CDG 54 – CDG 59 – CDG 69	11/04/19

Technicien principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)	CIG PC – CIG GC – CDG 13 – CDG 54 – CDG 59 – CDG 69	11/04/19
Technicien principal de 1re classe (examen d'avancement de grade)	CIG PC – CIG GC – CDG 13 – CDG 54 – CDG 59 – CDG 69	11/04/19

D'une manière générale, les sujets produits et les indications de correction apparaissent de bonne qualité. Les participants s'accordent à souligner une progression d'ensemble, au fil des sessions, de la pertinence des thématiques, de l'homogénéité des indications de correction ou encore du respect de la charte graphique.
Les éléments recueillis par les CDG pilotes ou utilisateurs conduisent néanmoins à formuler quelques points de vigilance :

- La **disparité du niveau de difficulté** des sujets reste parfois importante, pour un même concours ou un même examen, entre les différentes spécialités ou options. Pour les opérations organisées par option (ex : concours et examen d'ingénieur) ou par domaine (ex : concours de rédacteur et bibliothécaire) tout particulièrement, il est nécessaire de tendre vers des sujets de niveau de difficulté comparable (nature des thématiques, taille et densité des dossiers).

- Concernant la **composition des dossiers des épreuves de Notes et Rapports**, il est important de veiller à **diversifier la source** des documents (éviter qu'un dossier soit majoritairement constitué d'extraits d'une même revue par exemple) et à proposer un **nombre de documents** conforme aux cadrages (une dizaine). Certains dossiers sont composés de documents nombreux et trop courts alors que d'autres ne sont composés que de quelques documents très longs. Afin de bien **différencier les exercices de notes de synthèse et de rapports avec propositions**, il convient également d'éviter de proposer pour ces derniers des documents trop aidant pour la formulation de solutions opérationnelles – en forme de méthodologie de conduite d'un projet par exemple, les candidats étant appelés à mobiliser dans cette partie des connaissances en dehors du dossier.

- Concernant le choix des thématiques, il parait intéressant de proposer des sujets qui sortent des sentiers battus et qui, tout en restant dans le cadre des missions du grade ou du cadre d'emplois, portent sur des **thématiques innovantes, atypiques ou émergentes**. Le sujet de Note du concours externe d'attaché 2018, spécialité administration générale, sur l'action internationale des collectivités territoriales, en constitue un exemple.

- Certains jurys ont souligné que le sujet de l'examen d'attaché principal, session 2019, était proche d'un **sujet de préparation proposé par le CNFPT** à ses stagiaires, s'interrogeant sur l'avantage dont ces candidats ont pu bénéficier. La cellule pédagogique souligne que la commande des sujets diffère quelque peu et que le dossier ne comportait pas de documents communs avec celui du CNFPT. De tels recoupements apparaissent difficilement évitables dans la mesure où les sujets proposés correspondent à des enjeux d'actualité pour les collectivités territoriales.

- Les épreuves de « **questions sur dossier** » sont parfois conçues différemment selon les sessions ou les spécialités. À titre d'exemple, un CDG organisateur a transmis les remarques de son jury du **concours de technicien, session 2018,** soulignant que le sujet de « questions sur dossier » du concours externe dans une des spécialités n'était pas suffisamment sélectif à ses yeux, les candidats pouvant facilement trouver dans les documents les éléments de réponses aux questions. Or l'enjeu de cette épreuve est effectivement de trouver un équilibre entre les informations contenues dans le dossier et les connaissances que le candidat doit mobiliser par ailleurs. La note de cadrage mentionne que le candidat doit trouver dans les documents « les éléments essentiels nécessaires à l'élaboration des réponses ». Afin que l'exercice ne se limite pas à un simple exercice de sélection des éléments du dossier, il parait pertinent de mettre en œuvre les principes suivants :
 - faire en sorte que le dossier ne soit pas constitué dans l'ordre des questions ;
 - faire en sorte qu'à une question ne corresponde pas systématiquement un document, les réponses pouvant faire appel à des données contenues dans plusieurs documents ;

- si le candidat doit trouver dans le dossier les « éléments essentiels » pour répondre, il faut éviter qu'il y trouve l'intégralité des éléments de réponses attendus, de manière à valoriser la mobilisation de connaissances.

- Transmission des consignes sur le matériel nécessaire au traitement des sujets (calculatrice, règle kutch, stylos de couleur…) aux CDG clients : afin de faciliter l'envoi des convocations suffisamment en amont des épreuves écrites, il est convenu que ces consignes seront transmises **dès la phase de mise en relecture** des sujets, au lieu de la phase de mise en ligne des sujets définitifs.

- Les remarques formulées dans la phase de relecture des sujets ne sont pas systématiquement prises en compte par les CDG pilotes. Cette non-prise en compte s'explique le plus souvent par des problèmes techniques, la mise en page du dossier ou la nature des documents (de type photos) rendant impossibles les modifications demandées. Par ailleurs, le CDG pilote reste juge de la pertinence d'opérer ou non la modification suggérée. Néanmoins, dans la mesure du possible, le CDG pilote doit veiller à intégrer les remarques et demandes de modification formulées par les CDG relecteurs, ou expliquer pourquoi il ne prend pas en compte telle ou telle modification importante.

II. FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE PÉDAGOGIQUE NATIONALE ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

A. Mise œuvre de la charte de confidentialité et des documents associés (engagement sur l'honneur des concepteurs de sujets, engagement sur l'honneur des testeurs de sujets, engagement sur l'honneur des parties prenantes à la réalisation des sujets nationaux).
Suite aux courriers de la FNCDG invitant les clients des sujets nationaux à adopter la charte et à transmettre un exemplaire au coordinateur de la CPN, 62 CDG ont retourné la charte signée au CDG69, coordinateur de la cellule pédagogique. Les réunions techniques et les conférences des jurys pour le choix des sujets débutent désormais systématiquement par la signature des attestations et un rappel des règles destinées à assurer la confidentialité des sujets nationaux.
Le CIG de la Grande Couronne précise qu'il est important d'appliquer le même type de procédure en matière de composition des jurys de concours ou d'examen, afin de garantir l'impartialité et la neutralité des jurys. Les participants à la CPN souscrivent à cette préconisation.

B. Une faible participation aux conférences des présidents ou membre de jury aux Conférences des Présidents continue à être observée, alors qu'il s'agit d'un moyen essentiel d'associer les centres de gestion utilisateurs au processus d'élaboration et de valider le choix des sujets nationaux. Le rôle de délibération et les enjeux de confidentialité rendent difficiles une organisation en visio-conférence. Afin de renforcer la participation aux Conférences, il est convenu :
- de modifier l'appellation de « Conférence des présidents de jury », devenant « **Conférence des choix de sujets** » des épreuves écrites. En effet, les Présidents de jury ne sont pas forcément disponibles à la date prévue et peuvent, par ailleurs, ne pas avoir l'expérience suffisante pour effectuer le choix des sujets, notamment dans la filière technique. Ce changement d'appellation permet d'officialiser le fait qu'un Président de jury peut être représenté (ou accompagné) par un autre membre du jury, notamment un membre du collège des fonctionnaires ou des personnalités qualifiées.
- de mentionner l'importance de la participation des CDG utilisateurs à la conférence des jurys directement dans les conventions de cession de sujets, et de rappeler cette échéance par des courriels et courriers d'invitation, voire des relances téléphoniques si possible.
Par ailleurs, afin d'éclairer les choix des représentants des jurys, les CDG pilotes sont invités à présenter en Conférences des jurys les observations formulées par les experts sur les différents sujets lors des réunions techniques et les modifications éventuelles apportées.

C. *Vade mecum* de la commande sujets : afin de capitaliser les expériences, de partager des savoir-faire et d'accompagner les (nouveaux) CDG pilotes dans les différentes étapes d'élaboration des sujets, il est proposé de rédiger un *vade mecum* de la commande de sujets. Le coordinateur de la cellule rédigera une proposition qui fera ensuite l'objet d'un travail en commun par les CDG participants. Ce guide pourra servir de base aux « cahiers des charges » de commande des sujets utilisés par les CDG pilotes. L'objectif est également de fournir des conseils pratiques en matière de choix des thématiques,

de sollicitation des concepteurs, de sélection des documents composant les dossiers, de modification des sujets suite aux réunions techniques, *etc*.

D. Espace collaboratif et plateforme de mise en ligne : afin de permettre l'échange de documents entre CDG référents et co-pilotes (modèles de présentation des sujets et corrigés pour chaque opération, notes de cadrage actualisées au format Word, modèles de convention de cession de sujets, *etc*.), il est proposé de développer un espace collaboratif accessible aux CDG participants à la cellule pédagogique. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre une plateforme de mise en ligne de documents à destination des CDG utilisateurs (notes de cadrage au format PDF, vademecum de la cellule, échéanciers prévisionnels, horaires nationaux d'organisation, charte de confidentialité, *etc*.). Afin de ne pas multiplier les plateformes informatiques et de permettre un accès facile aux documents par les CDG utilisateurs, il est convenu que le CDG69 mette à disposition l'outil de partage de fichiers qu'il utilise (Nextcloud).
Par ailleurs, les participants soulignent qu'il serait important de mettre en place une **plateforme sécurisée mutualisée**, permettant la mise à disposition des sujets nationaux aux CDG clients à partir d'un outil unique. Plusieurs CDG ont développé ce type de plateforme, mais tous les CDG pilotes n'en disposent pas. Afin de simplifier les démarches de livraison et réception des sujets nationaux et de réduire les coûts, il serait utile de disposer d'un outil commun. La question sera soumise à la Commission Recrutement Concours de l'ANDCDG.

III- RÉPARTITION DES OPÉRATIONS 2020

Les **20 opérations (représentant *98 sujets principaux* distincts à produire)** relevant de la compétence de la cellule pédagogique nationale en 2020 sont, par ordre chronologique des épreuves écrites, les suivantes :

- Directeur de police municipale (concours)

- Éducateur des activités physiques et sportives (concours)
- Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe (concours)

- Conseiller principal des activités physiques et sportives (examen d'avancement de grade)
- Technicien (concours)
- Technicien principal de 2e classe (concours)

- Bibliothécaire (concours)

- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen de promotion interne)
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1e classe (examen d'avancement de grade)

- Chef de service de police municipale (concours)
- Chef de service de police municipale (examen de promotion interne)

- Ingénieur (examen de promotion interne al.1)

- Animateur principal de 2e classe (examen de promotion interne)
- Animateur principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)
- Animateur principal de 1e classe (examen d'avancement de grade)

- Rédacteur principal de 2e classe (examen de promotion interne)
- Rédacteur principal de 2e classe (examen d'avancement de grade)
- Rédacteur principal de 1e classe (examen d'avancement de grade)

- Attaché territorial (concours)

La répartition des opérations est portée dans l'échéancier prévisionnel 2020 *(document ci-joint)*

IV - PROPOSITION D'HORAIRES POUR LES EXAMENS ET CONCOURS À SUJETS NATIONAUX, SESSION 2020

Des modifications d'horaires sont proposées pour les opérations comportant 2 épreuves la même journée afin d'aménager une pause méridienne de 2 heures, qui paraît bénéfique pour les candidats et facilite également la gestion des journées d'épreuves par les CDG organisateurs. Il est par ailleurs proposé de modifier l'ordre d'organisation des épreuves de deux opérations :

- le concours de bibliothécaire, afin de faire coïncider les horaires des épreuves du concours externe et du concours interne
- le concours de technicien principal de 2è classe, afin de faire l'économie de sujets dédiés pour les CDG ultramarins.

Cf. la proposition d'horaires d'organisation 2020.

S'agissant des **horaires des épreuves dans les DOM** : afin de permettre aux CDG ultramarins d'utiliser les sujets nationaux et faire ainsi l'économie de sujets dédiés, il est proposé d'inverser l'ordre des épreuves dans les DOM des Antilles (et le cas échéant pour la Guyane), lorsque qu'une opération comporte plus d'une épreuve écrite. Au total, ce sont 27 sujets dédiés qui peuvent ainsi être économisés.
Cf. la proposition d'horaires d'organisation 2020 pour les CDG ultramarins.

V- CADRAGES D'ÉPREUVES : ACTUALISATION ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

A- Actualisation des cadrages indicatifs nationaux

1) Intégration des sujets d'annales

Une actualisation sera opérée pour intégrer les sujets d'annales des opérations du dernier trimestre 2018 et du premier semestre 2019. Les cadrages actualisés seront diffusés en août 2019.

2) Poursuite de l'actualisation des notes de cadrage en application des dispositions du décret n°2018-238 du 3 avril 2018

Objet du décret : adaptation de l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury afin de permettre la prise en compte des acquis de l'expérience professionnelle pour les titulaires d'un doctorat des cadres d'emplois concernés (psychologue, conseiller des APS, ingénieur, attaché, administrateur territorial, ingénieur en chef).
Les cadrages des épreuves d'entretien des concours externes de psychologue, d'ingénieur, de conseiller des activités physiques et sportives ont été modifiés en 2018.
La note de cadrage de l'épreuve d'entretien du concours d'attaché territorial, modifiée pour intégrer les nouvelles modalités d'entretien du concours externe, est présentée en séance.

B. Évolution des notes de cadrage des épreuves de questionnaire des concours et examens de directeur de police et chef de police municipale

Aux termes des notes de cadrage ou en référence aux annales, les sujets des épreuves de questionnaires des concours et examens de directeur de police et chef de police municipale comportent de 15 à 20 questions. Au regard de la durée des épreuves (2h ou 3h), il est proposé de réduire ce nombre à 10 maximum, en conservant l'exigence que les questions proposées balayent l'ensemble du programme réglementaire ou indicatif.

- concours externe et interne de directeur de police municipale : questionnaire de droit public, durée 3h
- examen professionnel PI de directeur de police municipale : questionnaire portant sur le droit public et le droit pénal, durée 3h
- concours de chef de police municipale : réponses à des questions de droit public et de droit pénal, durée 3h

- examen professionnel PI de chef de police municipale : questionnaire portant sur l'organisation de la sécurité et sur les pouvoirs de police du maire, durée : 2h

Les notes de cadrage seront actualisées en ce sens. Les nouveaux cadrages entreront en vigueur à partir de la session 2020.

C. Élaboration des notes de cadrage des examens d'attaché principal de conservation du patrimoine principal et de bibliothécaire principal

En vue de la parution prochaine des décrets fixant les modalités d'organisation des épreuves, il est proposé que l'élaboration des notes de cadrage des épreuves d'admissibilité (examen du dossier RAEP) et d'admission (entretien avec un jury) fasse l'objet d'un travail en commun au sein de la cellule pédagogique. Le CIG GC et le CDG69 rédigeront une première version des notes de cadrage, respectivement pour les épreuves de l'examen d'attaché de conservation du patrimoine principal et pour les épreuves de l'examen de bibliothécaire principal.

D. Utilisation de la calculatrice

Devant les risques de fraudes, la cellule pédagogique nationale a décidé en 2018 de limiter l'usage de la calculatrice uniquement à certaines épreuves de la filière technique lorsque cet usage est strictement nécessaire (épreuve de maths-physique du concours d'ingénieur et, en fonction du sujets, épreuve d'étude de cas, de projet ou étude du concours d'ingénieur et du concours de technicien principal de 2è classe).

Pour mémoire, les consignes actuelles relatives au type de calculatrice autorisé se fondent sur la circulaire du 16 novembre 1999 de l'Éducation nationale relative à l'utilisation des calculatrices électroniques. Ce texte autorise, lorsque le traitement des sujets le requiert, « toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ». Dans ce cadre, sont autorisées, si le sujet le nécessite, « les calculatrices de fonctionnement autonome et sans imprimante ».

La circulaire n° 2015-178 du 1er octobre 2015 du ministère de l'Éducation nationale relative à l'utilisation des calculatrices électroniques aux examens et concours de l'enseignement scolaire a modifié le texte de 1999 et autorise les matériels suivants :

• les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;

• les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».

L'activation du mode examen neutralise temporairement l'accès à la mémoire de la calculatrice ou efface définitivement cette mémoire, bloque toute transmission de données, déclenche un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice attestant du passage en « mode examen ».

Cependant, dans le cadre des réformes en cours et afin de prendre en compte les nouvelles modalités d'épreuves, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de ne pas appliquer ces nouvelles dispositions aux examens scolaires de la session 2019. Tous les candidats composeront dans les mêmes conditions qu'à la session 2018 et avec l'équipement de leur choix. Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen ne devront pas l'activer le jour des épreuves.

Dans ces conditions, la cellule pédagogique préconise de ne pas appliquer les dispositions de la circulaire n° 2015-178 de l'Éducation nationale. Néanmoins, les consignes actuelles n'étant pas toujours bien comprises des candidats, la cellule pédagogique préconise également de modifier les consignes figurant sur les sujets en utilisant cette formulation : « **L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée »**.

E. Problèmes d'application des pénalités d'orthographe

Le barème général de correction mentionné dans les notes de cadrages des épreuves écrites prévoit que des points sont, le cas échant, retirés pour non-respect des règles d'orthographe et de syntaxe voire de présentation.

L'orthographe et la syntaxe
L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue est prise en considération dans la note globale attribuée à la copie.
On distingue deux cas de figure :
- les copies dans lesquelles les fautes d'orthographe et de syntaxe participent d'un défaut global d'expression. Ces copies ne sauraient, en tout état de cause, obtenir la moyenne ; elles peuvent même se voir attribuer une note éliminatoire.
- les copies qui, malgré quelques fautes d'orthographe ou de syntaxe, témoignent d'une maîtrise de la langue correcte. Un système de pénalités s'applique alors en fonction du nombre de fautes.
À titre indicatif, le barème suivant pourrait être appliqué :
- *copie négligée (soin, calligraphie, présentation) : - 0,5 point ;*
- *au-delà de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe : - 1 point (concours et examens de catégorie B) / - 2 points (concours et examens de catégorie A).*

Malgré les consignes données lors des cadrages, les CDG utilisateurs des sujets nationaux constatent que le système de pénalités d'orthographe sur la base du nombre de fautes est appliqué très diversement par les correcteurs, avec des conséquences négatives au regard de l'égalité de traitement des candidats. La cellule pédagogique considère que la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe constitue bien sûr un critère d'évaluation important de la valeur d'une copie. Mais elle s'interroge sur la pertinence d'un système de pénalités que les correcteurs n'appliquent pas tous de la même manière. Elle juge préférable d'inviter les correcteurs à évaluer globalement la qualité de l'orthographe et de la syntaxe, et d'en faire un élément d'appréciation de la qualité rédactionnelle et du niveau de maîtrise de la langue. **Elle préconise dès lors de supprimer le système de pénalités et d'intégrer la qualité de l'orthographe et de la syntaxe dans les critères généraux d'appréciation**. Ils devront figurer dans les grilles d'évaluation des épreuves écrites. Cette évolution des cadrages pourra entrer en vigueur à partir des opérations de la session 2020.

Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjoints des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale

CDG35 NJ/14/06/2019

Commission recrutement concours - vendredi 21 juin 2019

Point 3-1 – Résultats du recensement des CDG organisateurs des examens professionnels d'ATEA principal de 1ère et 2ème classe 2020

Lors de la commission recrutement concours de l'ANDCDG du 22 mars dernier, la question de la **programmation des examens professionnels d'avancement de grades d'ATEA principal de 1ère et 2ème classe, session 2020** a été abordée (cf point 1-3).

Pour mémoire les inscriptions à ces examens débuteront le 24 septembre 2019. Il a été jugé opportun de **recenser les CDG organisateurs** de ces opérations **avant le mois de juin**.

Sans attendre le bilan précis des sessions précédentes (2018) en cours qui sera présenté lors de la commission du 21 juin, on pouvait noter d'ores et déjà que, lors de la dernière session, le nombre d'inscrits à ces examens était faible :

- 72 candidats à l'examen d'ATEA principal de 2ème classe pour 6 CDG organisateurs
- et 213 candidats à l'examen d'ATEA principal de 1ère classe pour 5 CDG organisateurs

Aussi, toujours dans un souci de mutualisation et de rationalisation sur l'ensemble du territoire, il a été proposé que seuls **4 CDG soient organisateurs** de ces examens professionnels : un pour le Nord, un pour le Sud, un pour l'Ouest et un pour l'Est.

Dans cette perspective, Jean-Paul HUBY, Président de la commission, a lancé le 28 mars dernier un recensement au niveau national afin de connaître le positionnement des CDG vis-à-vis de ces examens.

Ce recensement fait apparaître **5 CDG** souhaitant ouvrir en même temps ces deux examens professionnels :



Régions de France métropolitaine :

Ces propositions semblent ainsi conformes au souhait exprimé de mutualisation et de rationalisation des opérations au niveau national.

Association Nationale des Directeurs
et Directeurs-Adjoints des Centres De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Direction des concours
CIG Petite Couronne
Mb 12 juin 2019

Commission recrutement concours du 21 juin 2019
Point 3-2 Actualité à propos du calendrier national 2019 – 2021

1) Examens professionnels d'avancement de grade des cadres d'emplois de la filière culturelle

La mise en œuvre du PPCR a conduit à la restructuration des cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires territoriaux.

Ces cadres d'emplois comprennent désormais un grade de recrutement (attaché de conservation et bibliothécaire) et un grade d'avancement (attaché principal de conservation et bibliothécaire principal).

Les deux grades d'avancement sont accessibles par avancement au choix ou après examen professionnel ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 5ème échelon du premier grade et justifiant, au 1er janvier de l'année du tableau d'avancement, d'une durée de trois années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau.

Le calendrier pluriannuel national prévoyait, pour ces deux opérations la programmation suivante :

Examen	Début des retraits	Fin des retraits	Clôture	Dates épreuve
Attaché principal de conservation du patrimoine	**15 mai 2018**	**20 juin 2018**	**28 juin 2018**	**13 décembre 2018**
	14 janvier 2020	**19 février 2020**	**27 février 2020**	**14 mai 2020**
Bibliothécaire principal	**8 janvier 2019**	**13 février 2019**	**21 février 2019**	**28 mai 2019**
	12 janvier 2021	**17 février 2021**	**25 février 2021**	**20 mai 2021**

A ce jour, les décrets fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation de ces deux examens professionnels n'ont toujours pas été publiés. Cette situation contraint les centres de gestion à en différer l'organisation.

La DGCL ayant annoncé une parution des textes courant juillet 2019, il convient de fixer rapidement le calendrier d'organisation.

Il pourrait être envisagé d'organiser les deux examens professionnels aux dates prévues pour l'examen d'attaché principal de conservation du patrimoine. Le groupe de travail calendrier devra ensuite déterminer si la périodicité de ces deux opérations doit être revue et le principe d'alternance maintenu.

2) Concours interne de conseiller territorial socio-éducatif

Compte tenu du report d'une année des mesures du PPCR, la restructuration du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatif est intervenue au 1er février 2019.

L'accès à ce cadre d'emplois de catégorie A est désormais possible :

- Par un concours externe sur titres avec épreuves ouvert, pour 10 % au moins et 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs techniques spécialisés. Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente,

- Par un concours interne sur titres ouvert, pour 80 % au moins et 90 % au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des deux concours est inférieur au nombre des places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours d'une place au moins dans la limite de 15 %.

A ce jour, le décret n° 2013-648 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours ne traite que des épreuves du concours externe sur titres.

En l'absence de modification de ce décret, les centres de gestion n'ont pas pu , programmer ce concours en 2019, la règlementation imposant en effet l'ouverture conjointe des deux voies d'accès.

Pour rappel, voici le calendrier national du concours tel qu'il avait été arrêté par les centres de gestion :

Date indicative limite de publicité : 25 février 2019
Retrait des dossiers : du 12 mars 2019 au 25 avril 2019
Clôture des inscriptions : le 25 avril 2019
Epreuves écrites : le 12 septembre 2019.

La DGCL a été interrogée afin de savoir si le projet de décret concernant les épreuves du concours interne sera présenté prochainement au CSFPT et s'il a une chance de paraître avant la fin de l'année 2019.

Il nous a été indiqué que le projet de décret sera prochainement présenté pour avis au CSFPT afin qu'il puisse paraître avant la fin de l'année 2019.

Une organisation en septembre ou octobre 2020 paraît dès lors envisageable. Un calendrier plus précis sera arrêté lorsque le décret sera sorti.

3) <u>Examens professionnels d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle et éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle</u>

Pour les deux examens professionnels d'avancement de grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle et d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, respectivement programmés le 14 février et le 26 septembre 2019, la DGCL envisage d'entamer le travail de réflexion une fois que la procédure pour le décret de conseiller socio-éducatif sera terminée.

Les projets de décret seraient donc examinés par le CSFPT dans le courant du 2ème semestre 2019.

Il apparaît donc que ces examens ne pourront pas être organisés avant 2020 au mieux.

En ce qui concerne la nature des épreuves pour les concours d'éducateurs de jeunes enfants et d'assistants socio-éducatifs, aujourd'hui classé en catégorie A, aucune modification n'est envisagée puisque les métiers restent identiques. Des adaptations mineures pourront cependant intervenir concernant la composition des jurys.

ANDCDG – Commission recrutement 12/06/2019

Concours et examens 2020 – Récapitulatif des positionnements

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	GRAND OUEST	HAUTS DE France	GRAND EST	PACA	CORSE	NOUVELLE AQUITAINE	OCCITANIE	ILE DE FRANCE / CENTRE VAL DE LOIRE	AUVERGNE / RHONE-ALPES	DOM TOM
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Attaché (concours externe, interne et de 3ème voie)	CDG 35 (SIC)	CDG 59	CDG 54	CDG 13	CDG 2A (spé AG)	CDG33	CDG 34	CIG GC	CDG 69	CDG Guadeloupe CDG Martinique (AG GSSS URBA) CDG 974
Rédacteur principal de 2ème classe examen PI	CDG 29-50-72-76	CDG 80	CDG 57-89	CDG 05		CDG40	CDG 30 CDG 81	CIG PC CDG 36	CDG 38	
Rédacteur principal de 2ème classe examen d'avancement de grade	CDG 29-61-72-76	CDG 80	CDG 57-89	CDG 05		CDG19	CDG 11 CDG 46	CIG PC CDG 18	CDG 38	CDG 974
Rédacteur principal de 1ère classe examen d'avancement de grade	CDG 14-22-49-76	CDG 59	CDG 54-89	CDG 06		CDG24	CDG 48 CDG 82	CDG 77 CDG28	CDG 38	CDG Martinique CDG 974
Adjoint administratif principal de 2ème classe concours (externe, interne et de 3ème voie)	CDG 22-49-56-14-27-50-61-76	CDG 02-59-60-62-80		CDG 06-83		CDG23 – CDG40 – CDG79	CDG 11	CIG GC CIG PC	CDG 63	
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur examen professionnel PI	CDG 44	CDG 59	CDG 67			Pas d'organisation	1er al CDG 31 2ème al CDG 11	CIG GC	CDG 69	
Technicien concours (externe, interne et de 3ème voie)	CDG 14-35-44	CDG 59	CDG 25-54	CDG 13 (BGC) 84 (RVI) 06 (PGRHR –SIT) 05(EVEN) 83 (IISI)		CDG19 (BGC) CDG40 (RVI) CDG33 (PGRHR) CDG19 (AUDU) CDG16 (EVEN CDG33 (IISI) CDG64 (SIT)	BGC : CDG 30 RVI : CDG 31 PGRHR : CDG 81 AUDD : CDG 81 DT : CDG 31 EVEN : CDG 66 SIT: non ouvert MS : rattachement à AURA AMA : rattachement à AURA	CIG PC	CDG 69	CDG Guadeloupe CDG Martinique(AUDD-BGC -DT –EVEN-IISI-PGRHR-SIT) CDG 974
Technicien principal de 2ème classe concours (externe, interne et de 3ème voie)	CDG 56	CDG 62	CDG 54-67	CDG 13 (BGC) 84 (RVI) 06 (PGRHR –SIT) 05(EVEN) 83 (IISI)		CDG87 (BGC) CDG40 (RVI) CDG24 (PGRHR) CDG17 (EVEN) CDG17 (IISI) CDG64 (SIT	BGC : CDG 65 RVI: CDG 31 PGRHR : CDG48 AUDD : CDG 48 DT : CDG 31 EVEN : CDG 66 SIT : CDG 30 MS : rattachement à AURA	CIG PC	CDG 69	CDG 974
Adjoint technique principal de 2ème classe concours (externe, interne et de 3ème voie)	CDG 22-29-35	CDG 02-59-60-62-80		CDG 04-05-06 13-83-		CDG40 (BTPVRD) CDG40 (ENEV) CDG16 (REST) CDG87 (ENVHYG)	BTP : CDG 34 MECA : CDG 30 REST : CDG 48	CIG PC CIG GC CDG 77	CDG 03-38-42-63-69-73	
Adjoint technique principal de 2ème classe examen d'avancement de grade)	CDG 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85	CDG 02-59-60-62-80				CDG40 (BPTVRD) CDG40 (ENEV) CDG24 (MECA) CDG33 (REST) CDG64 (ENVHY) CDG16 (COMSP) CDG19 (LOG) CDG23 (ART) CDG17 (CONDV)	Répartition des spécialités et des options entre les 13 CDG	CIG PC CIG GC CDG 77	CDG 03-38-42-63-69-73	
FILIERE CULTURELLE										
Attaché principal de conservation du patrimoine (examen AVG))	CDG 35 (SIC)	Rattachement à un CDG organisateur	CDG 21	CDG 04			Pas de positionnement en Occitanie en attente du positionnement national	CIG PC	CDG 73	
Bibliothécaire (concours externe, interne)	CDG 35 (SIC)	Rattachement à un CDG organisateur	CDG 21	Pas d'organisation		CDG17 (BIB)	Pas de positionnement en Occitanie en attente du positionnement national	CDG 77	CDG 69	
Assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe examen (examen PI)	CDG 35 (SIC)	?	CDG 55			Pas d'organisation	CDG 31	CIG GC	CDG 73	CDG Martinique
Assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe examen d'avancement de grade	CDG 35 (SIC)	?	CDG 55			CDG87	CDG 31	CIG GC	CDG 73	

ANDCDG – Commission recrutement 12/06/2019

Concours et examens 2020 – Récapitulatif des positionnements

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	GRAND OUEST	HAUTS DE France	GRAND EST	PACA	CORSE	NOUVELLE AQUITAINE	OCCITANIE	ILE DE FRANCE / CENTRE VAL DE LOIRE	AUVERGNE / RHONE-ALPES	DOM TOM
Assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe examen d'avancement de grade	CDG 35 (SIC)	?	CDG 55			CDG86	CDG 11	CIG PC	CDG 73	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe examen d'avancement de grade	CDG 53	CDG 60 CDG 62 (sous réserve)		CDG 04		CDG33	CDG 48	CDG 77	CDG 73	CDG 974
FILIERE CULTURELLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
Assistant de l'enseignement artistique principal de 2ème classe examen d'avancement de grade	CDG 14	CDG 62 (sous réserve)	A déterminer			CDG33 ou CDG40	Pas de positionnement en Occitanie en attente du positionnement national (CDG 13 ?)	CIG GC	Rattachement à un CDG organisateur	
Assistant de l'enseignement artistique principal de 1ère classe examen d'avancement de grade	CDG 35	CDG 62 (sous réserve)	A déterminer			CDG33 ou CDG40	Pas de positionnement en Occitanie en attente du positionnement national (CDG 13 ?)	CIG GC	Rattachement à un CDG organisateur	
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Cadre supérieur de santé paramédical examen	Pas d'organisation	Rattachement à un CDG organisateur	CDG 21				CDG 48	CIG GC	CDG 38	
Cadre de santé de 2ème cl paramédical (concours sur titres)	Pas d'organisation	Rattachement à un CDG organisateur	CDG 21	CDG 13			CDG 81 : inf CDG 11 : puer	Rattachement aux CDG organisateurs	CDG 38	
Infirmier en soins généraux concours sur titres	Pas d'organisation	CDG 59	CDG 51	Pas d'organisation		CDG40	Pas d'organisation en 2020	CDG 45	CDG 38	
Moniteur éducateur et intervenant familial principal examen d'avancement de grade	Rattachement au CDG 77	Rattachement à un CDG organisateur	CDG 25				CDG 31	CDG 77	CDG 69	
Educateur de jeunes enfants concours sur titres	CDG 29-44-76	CDG 59-60	CDG 57-68	CDG 06		CDG33	CDG 66	CDG 41	CDG 38	
Assistant socio-éducatif concours sur titres	CDG 22-27-53	CDG 60-62	CDG 51-57	CDG 13	CDG 2A	CDG40 (ASS) CDG87 (ES et CESF)	ASS : CDG 31 ES : CDG 30 CESF : CDG 65	ASS : CIG GC – CDG 37 ES et CESF : CIG PC CDG 28	CDG 42	
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe concours sur titres	Pas d'organisation	A confirmer				CDG86 (AS) CDG23 (AMP)	CDG 12	CDG 77	CDG 07-63	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe concours sur titres	Pas d'organisation	CDG 59		CDG 13-84		CDG79	CDG 31	CIG PC CDG 36	CDG 03-07	
ATSEM principal de 2ème classe concours (externe et de 3ème voie)	Pas d'organisation	A confirmer		CDG 06-13-83	CDG 2B	CDG40	Pas d'organisation en 2020	CDG 77	CDG 38-42-63-69-73	
Agent social principal de 2eme classe Examen d'avancement de grade	CDG 22-27-85	CDG 02-62 (sous réserve)		CDG 05		CDG40	CDG 32	CDG 77 CDG 41	CDG 03-07	CDG 974
FILIERE SPORTIVE										
Conseiller principal des activités physiques et sportives 2ème classe (Examen AVG)	CDG 14	Rattachement à un CDG organisateur	CDG 68	CDG 05			CDG 81	Rattachement aux CDG organisateurs	Rattachement au CDG 05	CDG 971
Educateur des activités physiques et sportives concours (externe, interne et de 3ème voie)	CDG 35-27-72	CDG 62	CDG 68	CDG 13		CDG 33	Rattachement au CDG 33	CIG GC	Rattachement au CDG 13	CDG 974
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe concours (externe, interne et de 3ème voie)	CDG 35-50	CDG 59	CDG 68	CDG 13		Rattachement au CDG 81	CDG 81	CIG GC	Rattachement au CDG 13	CDG 974

ANDCDG – Commission recrutement 12/06/2019

Concours et examens 2020 – Récapitulatif des positionnements

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	GRAND OUEST	HAUTS DE France	GRAND EST	PACA	CORSE	NOUVELLE AQUITAINE	OCCITANIE	ILE DE FRANCE / CENTRE VAL DE LOIRE	AUVERGNE / RHONE-ALPES	DOM TOM
FILIERE ANIMATION										
Animateur principal de 2ème classe examen professionnel PI	CDG 35 (SIC)	CDG 60	CDG 21	CDG 13		Pas d'organisation	CDG 66	CIG PC	CDG 38	
Animateur principal de 2ème classe examen d'avancement de grade	CDG 35 (SIC)	CDG 60-62	CDG 21	CDG 13		CDG79	CDG 66	CIG PC	CDG 38	CDG 971
Animateur principal de 1ère classe examen d'avancement de grade	CDG 85	CDG 02	CDG 21	Pas d'organisation			CDG 11	CDG 77	CDG 38	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe examen d'avancement de grade	CDG 27-29-85	CDG 02		CDG 06		CDG 64	CDG 65	CIG GC	CDG 38	CDG 974
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeur de police municipale concours	Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC		Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC	CIG GC	Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC pour le CDG 974
Chef de service de Police municipale (concours interne externe et 3ème voie)	Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC	CDG 83		Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC	CIG GC	Rattachement au CIG GC	Rattachement au CIG GC pour le CDG 974
Chef de service de police municipale (examen PI)	Rattachement au CDG 77	?	A déterminer	CDG 06			Rattachement au CDG 77	CDG 77	Rattachement au CDG 77	
Gardien brigadier de police municipale concours (externe et interne)	CDG 35	CDG 59	A déterminer	CDG 13-83		CDG40	CDG 34	CIG PC	CDG 73	

Association Nationale des Directeurs
et Directeurs-Adjoints des Centres De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Commission recrutement concours - vendredi 21 juin 2019

CDG35 LO/17/06/2019

Point 4 – Communication sur l'organisation du concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels 2019 à titre expérimental pour le compte de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC)

Pour rappel, le CDG 35 s'est porté volontaire pour la prise en charge à titre expérimental (appui en moyens humains, techniques et logistiques), au profit de la DGSCGC, du concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la session 2019 pour le territoire national.

Ce concours de catégorie B est ouvert pour **500 postes** et la période d'inscription s'est déroulée du 24 avril au 21 mai avec une date limite de dépôt fixée le 29 mai 2019.

A ce jour, **3 199 candidats** ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais. L'instruction des dossiers est en cours et la commission d'équivalence mise en place par le ministère concernant la qualification professionnelle « chef d'agrès tout engin » doit se réunir le 27 juin 2019 : à ce jour, près de **300 demandes de RQP** ont été scannées et mises à disposition de la DGSCGC sur une plateforme sécurisée.

Le jury composé de 6 membres se réunit pour la première fois le jeudi 20 juin dans les locaux du ministère afin de choisir le sujet principal et le sujet de secours de l'épreuve d'admissibilité du 17 octobre prochain.

L'épreuve écrite d'admissibilité du 17 octobre aura lieu dans **7 centres d'écrits**, selon le choix exprimé par les candidats lors de leur inscription :

- Rennes (2 649 candidats),
- Réunion (30 candidats),
- Mayotte (11 candidats),
- Martinique (23 candidats),
- Guyane (37 candidats),
- Guadeloupe (45 candidats),
- et Corse (404 candidats).

Les horaires d'organisation restent encore à préciser par la DGSCGC. Les 1ers contacts ont été pris avec l'ensemble des centres d'écrits pour la réservation des salles et l'organisation de la mise en loge des candidats ultra marins le cas échéant.

La recherche des correcteurs est également lancée : nous estimons à 60-70 le nombre de correcteurs nécessaires. Pour rappel, cette expérimentation avec la DGSCGC impose la dématérialisation des copies avec l'outil Viatique, ainsi que la mise en place d'un séminaire de correction (le président du jury accompagné de 5 à 6 correcteurs se réunissent afin de travailler ensemble quelques copies et tester la grille de correction).

Un prochain point vous sera communiqué lors de la commission ANDCDG du mois de décembre.

Association Nationale des Directeurs
et Directeurs-Adjoints des Centres De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Commission recrutement-concours ANDCDG du 21 juin 2019

Point 6- Enquête pour le dénombrement des lauréats de concours inscrits sur liste d'aptitude

En 2017 et 2018, la commission recrutement concours a confié au cdg69 le pilotage d'une étude sur le dénombrement national des lauréats de concours inscrits sur liste d'aptitude. Un groupe de travail a été constitué en 2017 pour définir le protocole d'enquête. Le cdg69 a poursuivi cette étude en 2018 et la reconduit cette année, à date du 1er juillet.

En 2017, à partir des réponses de 70 centres de gestion, l'étude a fait ressortir 26 007 de lauréats valablement inscrits.

En 2018, à partir des réponses de 80 centres de gestion, on comptait 27701 lauréats sur listes d'aptitude.

L'étude 2019 devrait permettre une analyse comparative entre des sessions où les mêmes concours sont organisés (ex : attaché territorial). Elle sera l'occasion de mesurer l'évolution des listes d'aptitude entre deux sessions.

Ce type d'étude gagne en qualité d'analyse lorsqu'elle repose sur le recueil des données auprès de l'ensemble des centres de gestion. Dans cet objectif notamment, le cdg69 après concertation du cdg35, des CIG Grande Couronne et Petite Couronne, a choisi de simplifier les données recueillies sur l'origine géographique des candidats. Le dénombrement des lauréats relevant du seul département de l'organisateur et de la seule région administrative de l'organisateur a été supprimé.

Les cdg ont jusqu'au 4 juillet pour renvoyer le tableau dûment renseigné. La réactivité de certains cdg est déjà à souligner, certains ont en effet déjà répondu.

Une restitution de l'étude sera faite lors de la réunion de la commission recrutement-concours de décembre 2019.

Comme lors des deux enquêtes précédentes, le choix a été fait de ne pas recueillir le détail des spécialités ou des disciplines pour cette enquête qui a vocation à extraire des ordres de grandeur. En outre, pour chaque grade, une seule réponse a été demandée dans la logique des préconisations faites par le groupe de travail. En effet, quelle que soit la session de concours, la voie dans laquelle le candidat a réussi un concours, une seule liste d'aptitude doit être gérée incluant les lauréats du dernier concours et les lauréats des précédents, aptes à être réinscrits.

Les informations les plus fondamentales concernent le nombre total de lauréats encore valablement inscrits ainsi que la subdivision selon l'ancienneté de leur inscription.

COL F	COL G	COL H	COL I	COL J	COL K	COL L
Nbre de lauréats restant sur listes d'aptitude (toutes voies et origines géographiques confondues)						
Nombre total de candidats valablement inscrits **toutes sessions confondues** (ce chiffre sera à ventiler dans les 5 colonnes suivantes *-si aucun, indiquer 0 -* en fonction de l'ancienneté de leur inscription)	Lauréats encore inscrits en 1ère année **< 1 an**	en cours 2e année **> 1an < 2 ans**	en cours 3e année **> 2 ans < 3 ans**	en cours 4e année **> 3 ans < 4 ans**	prolongations **après 4 ans**	***Colonne de contrôle : ne rien saisir*** Total inscrits en cours de validité (cette colonne comporte une formule de calcul qui est le total de G+H+I+J+K) L = F (sinon erreur)
102	76	0	25	0	1	**102**

Dans chaque cdg, ce dénombrement permet le cas échéant, le rattachement en interne, d'une liste nominative des lauréats concernés par ancienneté d'inscription, facilitant ainsi la mise en œuvre des obligations de suivi qui s'imposent depuis la loi du 20 avril 2016.